

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 20 février 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/024 - MONTREMONT – ACQUISITION DES PARCELLES SECTION H N°685, 686 ET 688, SECTION I N°39 ET 41 - ET SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER

Dans le cadre de la gestion forestière assurée par l'Office National des Forêts (ONF) pour la commune, il est nécessaire d'améliorer la maîtrise foncière sur certains secteurs stratégiques du territoire.

Les parcelles concernées par la présente délibération se situent dans le secteur des Nantets à Montremont, en continuité directe de parcelles déjà communales et intégrées au plan de gestion forestière.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 3111-1 relatif à l'acquisition de biens immobiliers par les collectivités ;

Vu le Code forestier, notamment ses dispositions relatives à la gestion durable des forêts publiques et privées ;

Vu la politique de gestion forestière mise en œuvre par l'Office National des Forêts (ONF), incluant la nécessité d'améliorer la cohérence foncière des parcelles communales ;

Considérant l'intérêt stratégique d'acquérir les parcelles cadastrées section H N°685, 686, 688, section I 39 et 41, d'une superficie totale de 15 374 m², situées au-dessus des parcelles communales déjà intégrées au plan de gestion forestière en bas du sentier des Nantets à Montremont ;

.../...

Considérant que ces parcelles appartiennent à l'indivision MASSON – CADET, composée de :

M. Didier MASSON,

Mme Raphaëlle MASSON,

Mme Geneviève CADET,

et que les propriétaires ont donné leur accord écrit pour la vente ;

Considérant que le prix proposé soit 7 000 €, permet à la Commune de renforcer la maîtrise foncière nécessaire à la gestion forestière, et s'inscrit dans l'intérêt général ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACQUIERT** les parcelles cadastrées section H n°685, 686, 688 et section I n°39, 41, d'une superficie totale de 15 374 m², appartenant à l'indivision MASSON – CADET, pour un montant total de 7 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les frais liés à la vente, notamment les frais notariés, seront intégralement à la charge de la commune de THÔNES.
- **SOUMET** au régime forestier les parcelles communales cadastrées section H n°685, 686, 688 et section I n°39 et 41, d'une superficie totale de 15 374 m².
- **CONFIE** la gestion de ces parcelles à l'Office National des Forêts (ONF), conformément aux dispositions du Code forestier et autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la demande officielle auprès de l'ONF.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 6 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 10 MARS 2026

THÔNES, le 10 MARS 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26024-DE

Extrait de plan



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26024-DE

S'LO

